



**Procès-verbal de la 83^e réunion du Conseil d'administration
tenue le vendredi 19 août 2021 à 9h30, par vidéoconférence**

- Vidéoconférence Zoom

Étaient présents :

Rudolf Bertrand, Magella Cantin, Francine Lambert, Michel Leclerc, Jacques Pelletier et Liliane Tanguay

Était absente : Raymonde Jetté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de la 82^e réunion du Conseil d'administration tenue le 19 juillet 2021
3. Suivi du procès-verbal du 19 juillet 2021
 - a. Renouvellement des adhésions 2021-2022 à l'APRES-INRS
 - b. Demande annuelle à l'INRS d'une contribution financière pour les activités de l'APRES-INRS – 31 août 2021
4. Modification aux Statuts et règlement de l'APRES-INRS : article 7.1 - *Cotisation*
5. Liste d'envoi (membres et non-membres) et fichier des membres de l'Association
6. Cotisation 2021-2022 – recommandation du CA à la 16^e Assemblée générale annuelle
7. 16^e Assemblée générale annuelle (octobre 2021)
 - a. Fixer la date
 - b. Tableau sur les mandats des officiers élus
 - c. Projet d'un courriel aux membres - convocation à l'Assemblée générale
 - d. Projet d'ordre du jour
 - e. Rapports du trésorier :
 - i. États financiers au 31 août 2021
 - ii. Copie du relevé bancaire au 31 août 2021
 - iii. Proposition du budget 2021-2022
 - iv. Mise à jour annuelle des compensations pour les dépenses encourues par les membres du CA 2021-2022
8. Activités sociales et culturelles
 - a. Région de Québec
 - b. Région de Montréal
9. Rapport de trésorerie et bilan des membres
10. Divers
11. Confirmation de la date de la prochaine réunion
12. Levée de la réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 9h39.

En raison de la pandémie de la COVID-19, les salles de vidéoconférences de l'INRS ne sont toujours pas disponibles. L'INRS a permis que la présente réunion se tienne à l'aide de l'application Zoom.

Sur proposition de Rudolf Bertrand, appuyé par Francine Lambert, l'ordre du jour est accepté tel que déposé.
Résolution CA83-août-19-21-01

2. Acceptation du procès-verbal de la 82^e réunion du Conseil d'administration tenue le 19 juillet 2021

Sur proposition de Liliane Tanguay, appuyée par Francine Lambert, le procès-verbal est accepté tel que déposé.
Résolution CA83-août-19-21-02

3. Suivi du procès-verbal du 19 juillet 2021

a. Renouvellement des adhésions 2021-2022 à l'APRES-INRS

Pour faire suite aux discussions de la dernière réunion du CA, le secrétaire propose l'adoption de la résolution suivante concernant la cotisation pour l'année financière 2021-2022 :

Considérant la résolution adoptée par l'Assemblée générale tenue le 20 novembre 2020 en vertu de laquelle la cotisation payée par un membre pour l'année 2019-2020 est valide durant l'année financière 2020-2021 (résolution AG-15-20-06) ;

Considérant que l'APRES-INRS n'a tenu qu'une seule activité sociale en 2020-2021 en raison de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que les activités sociales et culturelles de l'APRES-INRS ne devraient reprendre que graduellement en 2021-2022 selon l'évolution de la pandémie de la COVID-19;

Considérant le solde bancaire de l'APRES-INRS favorable à ce jour;

Considérant que les officiers du CA désirent encourager ses membres à renouveler leur adhésion;

Il est proposé que la cotisation annuelle soit maintenue à 30 \$ sous réserve de ce qui suit.

L'adhésion des membres actifs au 31 août 2021 est renouvelé automatiquement sans frais pour la prochaine année financière, soit jusqu'au 31 août 2022, sous réserve que l'INRS verse sa contribution financière à l'APRES-INRS pour l'année 2021-2022.

Sur proposition de Rudolf Bertrand, appuyée par Francine Lambert, les membres du CA adoptent la résolution telle que déposée. Cette résolution devra être soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée générale annuelle.
Résolution CA83-août-19-21-03

b. Demande annuelle à l'INRS d'une contribution financière pour les activités de l'APRES-INRS – 31 août 2021

Magella Cantin a envoyé une demande de financement pour la prochaine année financière à l'INRS. Les représentants de l'INRS (Claude Arbour, directeur de l'administration et Marlène Blais, directrice du Services des ressources humaines) étant en vacances, il est en attente d'une réponse.

4. Modification aux Statuts et règlement de l'APRES-INRS : article 7.1 - Cotisation

Comme convenu lors de la dernière réunion du CA, le secrétaire a préparé un projet de résolution afin de modifier l'article 7.1 des Statuts et règlements. Ce projet transmis par courriel avec la convocation de la présente réunion est le suivant :

Les Statuts et règlements de l'APRES-INRS ont été adoptés par son assemblée générale tenue le 10 novembre 2006 (résolution AG-10-06-1) et modifiés le 18 octobre 2013 (résolution AG-10-13-05), le 3 octobre 2014 (résolution AG-10-14-08), le 21 octobre 2016 (résolution AG-11-16-06), le 13 octobre 2017 (résolutions AG-12-17-05, 06 et 07) et le 20 novembre 2020 (résolution AG-15-20-04)

L'article 7.1 – Cotisation des Statuts et règlements actuellement en vigueur est le suivant :

Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil d'administration.

Les cotisations payées ne sont pas remboursables au cas de radiation, suspension ou de retrait d'un membre.

Tout nouveau membre paiera la cotisation annuelle fixée dès son adhésion. Toutefois, si l'adhésion se fait dans les six (6) derniers mois de l'année financière de l'APRES-INRS, cette cotisation sera valide durant l'année courante et l'année suivant l'adhésion.

Il est proposé de remplacer le dernier paragraphe par celui-ci :

Tout retraité de l'INRS qui remplit et signe le formulaire d'adhésion de l'APRES-INRS durant une année financière débutant le 1er septembre et se terminant le 31 août est exempté de cotisation pour cette année-là. Toutefois, si l'adhésion se fait dans les trois (3) derniers mois de l'année financière de l'APRES-INRS (soit juin, juillet et août), cette exemption de cotisation est prolongée jusqu'au 31 août de l'année financière suivante.

Sur proposition de Rudolf Bertrand, appuyée par Liliane Tanguay, les membres du CA adoptent la résolution telle que déposée. Cette résolution devra être soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée générale annuelle.

Résolution CA83-août-19-21-04

Lorsque cette résolution sera adoptée par l'Assemblée générale, il est convenu que le formulaire *Autorisation de communiquer (non-membre de l'APRES-INRS)* adopté par le CA lors de sa réunion tenue le 27 octobre 2017 (Résolution CA67-oct-27-17-04) ne sera plus utilisé.

5. Liste d'envoi (membres et non-membres) et fichier des membres de l'Association

Jacques Pelletier a transmis avec la convocation de la présente réunion, une mise à jour de la liste d'envoi des membres et des non-membres qui ont rempli et signé le formulaire *Autorisation de communiquer*. Après discussions, le secrétaire apportera des corrections à cette liste.

De plus, afin d'alléger le travail du trésorier, Jacques Pelletier propose que la responsabilité de la tenue à jour du fichier des membres de l'Association soit transférée au secrétaire étant donné qu'il a déjà la responsabilité de la liste d'envoi. Après discussions, les membres du CA sont d'accord avec cette proposition. Le secrétaire déposera à la prochaine réunion du CA un projet de résolution afin de modifier en conséquence les Statuts et règlements de l'APRES-INRS.

6. Cotisation 2021-2022 – recommandation du CA à la 16^e Assemblée générale annuelle

La recommandation à cet effet est déjà incluse dans la résolution adoptée par le CA au point 3 a) de la présente réunion (Voir la résolution CA83-août-19-21-03).

7. 16^e Assemblée générale annuelle (octobre 2021)

a. Fixer la date

La prochaine AG se tiendra le vendredi 15 octobre 2021 avec la plateforme Zoom.

b. Tableau sur les mandats des officiers élus

Le secrétaire a transmis avec la convocation de la présente réunion le tableau sur les mandats des officiers élus du CA. Selon ce tableau, le mandat des officiers suivants se termine cette année : le vice-président de la région de Montréal, l'administrateur de la région de Montréal et le trésorier. Le trésorier mentionne qu'il n'aurait pas l'intention de demander un renouvellement de son mandat.

c. Projet d'un courriel aux membres - convocation à l'Assemblée générale

Le secrétaire a transmis avec la convocation de la présente réunion un projet de courriel adressé aux membres. Après discussions, de petites corrections seront effectuées par le secrétaire. Les courriels seraient envoyés par le secrétaire : 1) vers le 15 septembre, la convocation de l'AG, 2) vers le 5 octobre, un rappel et 3) vers le 10 octobre, le lien Zoom pour accéder à la réunion. Dans le dernier cas, Magella Cantin communiquera avec un représentant de l'INRS.

d. Projet d'ordre du jour

Le secrétaire a transmis avec la convocation de la présente réunion un projet d'ordre du jour. Les membres du CA sont d'accord avec ce projet. Après discussions, il est convenu que les annexes sur l'état de l'encaisse ne seront plus nécessaires étant donné que l'on remet le relevé bancaire aux membres lors de l'AG.

e. Rapports du trésorier :

- i. États financiers au 31 août 2021
- ii. Copie du relevé bancaire au 31 août 2021
- iii. Proposition du budget 2021-2022
- iv. Mise à jour annuelle des compensations pour les dépenses encourues par les membres du CA 2021-2022

Michel Leclerc présente ses documents financiers. Il est rapidement noté que les documents comportent encore des erreurs, notamment le budget 2020-2021 n'est pas celui adopté lors de la dernière AG. En raison de problèmes personnels, il mentionne qu'il lui est difficile de remplir son mandat et rappelle qu'il n'a l'intention de demander un renouvellement de son mandat de trésorier lors de la prochaine AG.

Après discussions, Magella Cantin préparera la mise à jour du rapport financier et l'enverra à tous les membres du CA pour leurs commentaires. Par la suite, il préparera les rapports financiers requis pour la prochaine AG et les déposera lors de la prochaine réunion du CA.

Concernant la mise à jour annuelle des compensations pour les dépenses encourues par les membres du CA 2021-2022, Jacques Pelletier a fait des démarches afin de donner un coup de main au trésorier. Après vérifications, la compensation pour l'utilisation d'une auto personnelle et les frais de stationnement sont demeurés les mêmes. Par contre, il s'interroge sur la pertinence de verser des frais de bureau aux membres du CA étant donné qu'il n'est pas toujours nécessaire d'imprimer les documents des réunions. Il propose de reporter les barèmes de compensation actuellement en vigueur en retirant le montant pour les frais de bureau. Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

Sur proposition de Francine Lambert, appuyée par Rudolf Bertrand, les membres du CA propose de reconduire les barèmes de compensations adoptés pour l'année 2020-2021 en retirant les frais de bureau. Cette résolution devra être soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée générale annuelle.

Résolution CA83-août-19-21-05

8. Activités sociales et culturelles

a. Région de Québec

Rudolf Bertrand rappelle que la prochaine activité sera une visite au Musée de la Civilisation pour voir l'exposition Maya. Cette visite sera précédée d'un petit-déjeuner au restaurant Cochon Dingue Champlain. L'activité aura lieu le 27 août prochain. Actuellement, il y a 8 inscriptions pour le petit-déjeuner et 9 pour la visite muséale.

b. Région de Montréal

Francine Lambert rappelle que la prochaine activité aura lieu le 15 septembre prochain. Ce sera une visite guidée « Montréal tout en murales » offerte par la firme Guidatour de Montréal. Actuellement, il y a 7 inscriptions.

Magella Cantin ajoute que notre solde budgétaire actuel, soit 7 766,99 \$, nous permet d'offrir sans problèmes de telles activités.

Il est rappelé que ces activités ont été approuvées par le CA et que les coûts seront partagés selon les règles entourant le financement d'une activité sociale ou culturelle (Résolution CA81-fév-12-21-03).

9. Rapport de trésorerie et bilan des membres

Voir le point 7 e) de l'ordre du jour.

10. Divers

Les membres du CA ont été informés du décès de Raymond Petitclerc, membre de l'APRES-INRS. Conformément à la résolution CA14-mars-19-09-06, il est convenu qu'un don de 50 \$ sera fait en septembre à l'organisme suggéré par la famille, soit la Société canadienne du cancer.

11. Confirmation de la date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CA se tiendra le lundi 13 septembre à 9 h 30.

12. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Liliane Tanguay propose la levée de la réunion à 11 h.

Jacques Pelletier
Secrétaire

Magella Cantin
Président

Accepté par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 13 septembre 2021